

17 mars 2008

Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 juillet 2005 d'un règlement en vue de la création d'un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, destiné au financement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la Ville de Genève et à la prise en charge de leurs frais de fonctionnement.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer en remplacement de M. Jean-Pierre Oberholzer.

La commission Agenda 21 s'est réunie les 12 octobre et 23 novembre 2005, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, ainsi que les 12 avril, 11 octobre et 1^{er} novembre 2006, sous la présidence de M^{me} Annina Pfund. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer, M. Ilir Cenko et M^{me} Lucie Marchon, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 12 octobre 2005

Audition de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie

M^{me} Cerda présente la proposition PR-423. Cette proposition constitue un règlement pour créer un fonds permettant de développer la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Genève. (Annexe 1: PR-423 consultable sur IntraCM.)

La Ville s'investit dans un programme d'installations photovoltaïques et dispose d'un crédit pour des installations solaires à but thermique, utilisées pour produire de l'eau chaude sanitaire pour des logements, piscines, établissements médico-sociaux, hôpitaux, etc.

Il s'agit ici de produire de l'électricité; il n'y a pas de consommation sur place et l'énergie peut être restituée sur le réseau des Services industriels de Genève (SIG). Il suffit d'avoir une surface plane, bien exposée au soleil. Dans le cadre de rénovations, la Ville a cherché à intégrer l'exploitation de ce potentiel solaire: ainsi la centrale des Vernets, la salle de gymnastique du chemin de l'Écu et la crèche de Châteaubriand. (Annexes sur IntraCM.)

La Ville de Genève souscrit un contrat auprès des SIG et en obtient des recettes. Les SIG, par le biais de ce contrat de rachat rendu obligatoire par la loi fédérale, payeraient au minimum 60 centimes le kWh. Les premiers contrats accordés par les SIG ne présentent aucun risque et ils ont été conclus à un prix supérieur à 60 centimes. Plusieurs entreprises genevoises s'y sont intéressées. Le taux

de retour est de douze à quinze ans, donc inférieur à sa durée de vie estimée à vingt ans. De nombreux projets pourraient être réalisés et, avec ces recettes, un fonds sera créé, permettant de financer de nouvelles centrales. La Ville de Genève s'engage:

- à mettre à disposition des toitures à des tiers, selon une décision du Conseil administratif datant de 2002;
- à appliquer le tarif «Vitale Jaune», électricité produite localement et n'épuisant pas les ressources naturelles;
- à consommer pour que la production locale et la part d'énergie verte, intégrant les nouvelles énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien, etc.), soient de plus en plus importantes.

M^{me} Cerda explique que la question du stockage électrique est un point sur lequel les chercheurs travaillent. Actuellement, il n'est pas possible de stocker l'électricité d'origine photovoltaïque, qui peut être envoyée sur le réseau des SIG. La première centrale a pu être construite grâce à une somme de 600 000 francs provenant du Fonds cantonal de l'énergie.

Concernant la mise à disposition des toitures, M^{me} Cerda signale que, après inventaire, il n'y en a pas beaucoup. Les critères rendant possibles ces installations sont identifiées et de telles toitures seraient exploitables pendant environ vingt ans.

Séance du 23 novembre 2005

Audition de M. Raymond Battistella, directeur général des SIG, accompagné de M. Philippe Verburgh, directeur du Service de l'électricité

M. Battistella remercie la Ville de Genève pour son soutien dans cette démarche énergétique pour le développement durable. C'est une campagne menée par les SIG.

La proposition PR-423 réjouit les SIG qui présentent plusieurs produits incitant leurs clients à consommer plus d'énergies renouvelables, en les rendant plus attractives. Ainsi, le changement de la nouvelle tarification lancée en octobre 2005 et l'introduction de nouvelles offres ont permis de quadrupler les ventes du produit «Vitale vert». Avec 5 centimes de plus, c'est un signe fort que la population est réceptive à la démarche entreprise et qui les encourage à aller plus loin.

La loi cantonale existante oblige les SIG à racheter les énergies renouvelables, comme le photovoltaïque; la stratégie développée a créé un mouvement qu'ils ne pouvaient plus contrôler. Aussi, ils ont changé de stratégie, avec une obligation

d'achat comportant des limites. Les SIG en sont le moteur; ils ont investi 7 millions de francs dans une grande centrale photovoltaïque à Verbois. Pour promouvoir ce concept, les ventes des SIG «Vitale vert» doivent être en adéquation avec les capacités de production du solaire photovoltaïque. L'objectif fixé pour 2006-2007 est ambitieux: produire 5 mégawatts d'énergie solaire.

M. Battistella souhaite pouvoir travailler en concertation avec le Service de l'énergie de la Ville de Genève sur des projets concrets, afin de maîtriser tout décalage important. Le coût de production reste cher, entre 60 centimes et 1 franc. La tendance, pour les années à venir, est à la baisse. Il faut que le client achète et, si la Ville et le Canton soutiennent cet effort, c'est positif; sinon, le coût sera répercuté sur les consommateurs.

Un commissaire s'intéresse à la production de panneaux solaires et demande s'il est possible de trouver des fournisseurs à Genève.

M. Verburgh explique que ces panneaux sont fabriqués avec du silicium. Les panneaux sont produits en premier, achetés, puis montés sur place. Il n'existe pas de grosses usines en Suisse; elles sont devenues très performantes et très réglementées. En général, la fabrication de panneaux peut se faire dans des conditions moins strictes. Une société, qui s'occupera d'assembler les plaquettes dans les panneaux, va se créer à Plan-les-Ouates. Le développement du photovoltaïque est tel qu'il y a une petite crise du marché du silicium, dont le prix a augmenté.

M. Battistella informe que la capacité de production solaire était de 1,4 mégawatt en 2004 et la demande de 0,3 mégawatt. A la fin de 2005, la capacité installée serait de 3 mégawatts sur Genève et la consommation sera de l'ordre de 1,5. Il y a donc un excédent d'offre. La capacité de 5 mégawatts pourrait être atteinte en 2009-2010.

Un commissaire constate que ce fonds serait entièrement dévolu au développement du photovoltaïque et demande s'il ne devrait pas être aussi utilisé pour soutenir d'autres énergies renouvelables. M. Verburgh lui explique que, aux SIG, il existe deux fonds: un pour soutenir les énergies renouvelables et l'autre pour la protection de l'environnement. Le but de ces fonds est d'intervenir lorsqu'il y a une action de production renouvelable, pour que cette action puisse être durable.

Séance du 12 avril 2006

Cette séance est consacrée à une discussion sur le rôle de la Ville dans le financement et l'utilisation d'un fonds.

Selon un commissaire libéral, le fonds proposé par le Conseil administratif implique l'affectation automatique de certaines recettes. Est-ce autorisé par la loi

sur l'administration des communes ou bien toute recette doit-elle transiter par les comptes de la Ville pour être ensuite affectée par le Conseil administratif en fonction des besoins dans ce domaine? Il se demande également si c'est le rôle de la Ville de Genève d'avoir une vocation d'industriel du photovoltaïque ou s'il ne serait pas préférable qu'elle incite les particuliers, notamment en leur mettant à disposition des surfaces pour y installer des panneaux. Il rappelle que les SIG ont une obligation de rachat selon des contrats à des prix fixés favorables à la Ville, et il pense qu'il n'est pas certain qu'elle pourra, à l'avenir, revendre son surplus d'énergie photovoltaïque à un prix aussi favorable. Il souligne que cette énergie est parmi les plus chères du marché.

Un autre commissaire libéral se demande si cette proposition peut être votée sous cette forme. Il souhaiterait que le Conseil administratif propose un crédit accompagné d'un plan d'actions à entreprendre. Il s'agit de prouver que la promotion des énergies renouvelables n'est pas qu'une façade, mais que la Ville de Genève est prête à y investir des moyens, quitte à faire des économies ailleurs. Il ajoute qu'il ne s'agit pas que de l'intérêt de la Ville, mais de la collectivité dans son ensemble. Il faudrait donc encourager des partenaires privés en s'inspirant de la promotion du vélo. La commission devrait amender cette proposition pour demander au Conseil administratif une proposition aboutie et chiffrée.

Selon un représentant démocrate-chrétien, il n'est pas possible de l'amender, mais il faudrait la refuser et présenter une motion.

Un membre du groupe des Verts indique que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, il est intéressant que la Ville de Genève installe des panneaux photovoltaïques et qu'elle profite de cette énergie propre. Un recensement des toits disponibles a déjà été fait et il s'agit de donner cette information aux privés, afin de savoir si ces investisseurs sont toujours intéressés. Il se demande si la Ville ne devrait pas intervenir pour encourager les particuliers désireux de mettre leurs toits à disposition pour de telles installations.

La discussion tourne en rond et la commission reporte le vote à une date ultérieure. Une audition supplémentaire est souhaitée.

Séance du 11 octobre 2006

Audition de M. Max Schneider, de Sunwatt Bio Energie SA

M. Schneider trouve que la Suisse est l'un des pays d'Europe qui n'a pas encore de prix de rachat d'énergies renouvelables, permettant de couvrir le coût d'investissement sur quinze à vingt ans. Ce débat politique s'inscrit aussi dans les accords de Kyoto et la Suisse, qui était en tête de ce qui se réalisait il y a dix ans, se trouve aujourd'hui en queue de peloton. Toutefois, le canton de Genève est à la

pointe de ce qui se fait en Suisse. Un certain nombre d'installations sont construites à Genève. Le prix de rachat est de 85 centimes pour les petites installations jusqu'à 10 kWh et de 60 centimes pour les plus grandes. La production genevoise est d'environ 3 millions de kWh d'énergie photovoltaïque. La part de production de la Ville est d'environ 3%. En 2007, elle devrait s'élever à 4 millions de kWh, dont environ 4% pour la Ville. Cela paraît minime, mais c'est un encouragement pour les électriciens et les ingénieurs. La production de la Ville ne fait pas concurrence aux entreprises privées qui s'y intéresseraient.

Le groupe libéral aimerait savoir si seules les collectivités publiques peuvent se permettre de tels investissements, dont le rendement est trop faible pour les privés. Un membre du groupe des Verts se demande s'il y a des investisseurs pour lesquels installer des panneaux photovoltaïques sur des toits à Genève serait plus intéressant que de placer l'argent à la banque.

M. Schneider rappelle que Genève est l'unique canton suisse qui propose ce prix de rachat, qui permet d'amortir l'investissement. Pour des installations de plus de 10 kWh, ce n'est plus tellement rentable, puisque le prix de rachat n'est plus que de 60 centimes. Pour une installation de moins de 10 kWh, il est imaginable qu'elle ait son énergie gratuite pendant les vingt années qui vont suivre l'amortissement de l'équipement. C'est intéressant pour des privés, plus que pour des particuliers qui ne construisent que de très petites installations. Il ajoute qu'il est difficile de produire de manière rentable du matériel photovoltaïque en Suisse, la taxe de 19,6% à l'exportation étant dissuasive.

Une représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se renseigne sur les coûts de production dans les pays limitrophes et si ceux-ci sont comparables. M. Schneider répond que, pour le coût de production des panneaux installés, la Suisse se situe actuellement parmi les plus bas d'Europe.

Séance du 1^{er} novembre 2006

Discussion et vote de la proposition

Après avoir étudié cette proposition pendant plus d'une année sous tous les angles, la commission examine la question libérale de savoir si d'autres investisseurs que la Ville de Genève pouvaient développer des systèmes photovoltaïques. Les Verts se sont rendu compte que, si l'on voulait pouvoir disposer de suffisamment de panneaux sur les toits, il fallait que les collectivités publiques fassent un effort supplémentaire, les privés ne semblant pas suffisamment intéressés. Ils soutiendront la proposition libérale.

Un commissaire socialiste remarque que cette proposition soulève plusieurs problèmes:

- la grande question de l’approvisionnement énergétique: si de nouveaux choix ne sont pas faits, il y a un risque de crise;
- l’injection de substances nocives dans le climat, qui peut être modifiée par l’arrêt de la consommation abusive d’énergie non renouvelable;
- le prix des énergies est en train d’augmenter et se répercute sur nos budgets.

Les socialistes pensent que les collectivités publiques sont les seules à pouvoir créer un fonds pour promouvoir le photovoltaïque, dans la mesure où il ne faut pas attendre des privés qu’ils se rendent compte de la pertinence d’un tel investissement. Ils sont favorables à la constitution de ce fonds, qui garantit que l’argent obtenu de manière volontairement écologique revienne à des investissements volontairement écologiques.

L’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rejoint les deux précédents intervenants, tout en reconnaissant que ce sont de petits pas sur l’important effort à fournir pour faire face aux crises énergétiques futures. Elle votera cette proposition. Une commissaire du Parti du travail rejoint ses collègues, affirmant que c’est aux collectivités publiques de montrer l’exemple, même si ce n’est qu’un petit pas.

Le représentant du groupe radical votera, lui aussi, cette proposition, estimant comme les intervenants précédents que la crise énergétique est à prendre au sérieux, même si cette proposition ne va pas vers de grands changements. Il y a beaucoup de contraintes liées à la protection du patrimoine qui empêchent l’installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la Ville. Il soutiendra ce petit pas en avant.

L’Union démocratique du centre votera aussi, des deux mains, cette proposition, soulignant qu’il est temps de travailler avec des énergies renouvelables.

Les Verts proposent l’amendement suivant pour permettre aux privés de bénéficier aussi d’une aide de ce fonds.

L’article 2 est modifié comme suit: «Le fonds est destiné à développer la production d’énergie électrique d’origine photovoltaïque (énergie renouvelable) sur le patrimoine en ville de Genève», soit remplacement de «de la Ville de Genève» par «en ville de Genève».

Un commissaire libéral n’est pas sûr que cela soit adéquat. Il verrait plus volontiers que la Ville de Genève puisse demander à des privés de mettre à disposition des surfaces pour que la Ville puisse y mettre des panneaux si le patrimoine de la Ville était saturé, mais il ne voit pas pourquoi la Ville viendrait en aide à un privé qui a l’intention de revendre son électricité à bon prix aux SIG.

La formulation de cet amendement n’étant pas claire pour tous, une autre proposition est faite.

Le commissaire libéral, après explications, dit mieux comprendre l'idée des Verts. En fait, s'il y a un projet autour duquel il manque un partenaire, la Ville pourrait effectivement jouer ce rôle, avec un contrat où sont décrits précisément les droits et les obligations de chacun. A son avis, il suffirait d'ajouter «*notamment* sur le patrimoine de la Ville de Genève».

C'est sur cette version d'amendement que la commission se prononce et, à l'unanimité des membres présents, cet amendement est accepté.

Vote final

Mise aux voix, la proposition PR-423 amendée est acceptée à l'unanimité de la commission Agenda 21.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t), par analogie et l'article 68 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Règlement du Fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Genève

Article premier. – Est créé un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, ci-après le fonds.

Art. 2. – Objectif. Le fonds est destiné à développer la production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque (énergie renouvelable) notamment sur le patrimoine de la Ville de Genève.

Art. 3. – Ressources. Le fonds est alimenté par les recettes issues de la vente de l'électricité photovoltaïque produite par les centrales existantes appartenant à la Ville de Genève, et par d'éventuelles donations ou subventions.

Art. 4. – Utilisation. Le fonds est réservé au financement de projets de construction de nouvelles centrales photovoltaïques ainsi qu'à la prise en charge de leurs frais de fonctionnement.

Il est géré par le Service de l'énergie et est à la disposition du Conseil administratif pour participer au financement de tout ou partie de nouvelles installations photovoltaïques.

Le montant de chaque participation est déterminé par le Conseil administratif.

Art. 5. – Gestion du fonds. Un bilan annuel comprenant les revenus ainsi que les éventuelles participations à des investissements sera établi par le Service de l'énergie et remis au Conseil administratif pour approbation.

Art. 6. – Entrée en vigueur. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Département du territoire.

Annexes: (consultables sur IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports)

- proposition PR-423
- Châteaubriand
- Ecu
- Vernets